

Commune de Grandpuits-Bailly-Carrois

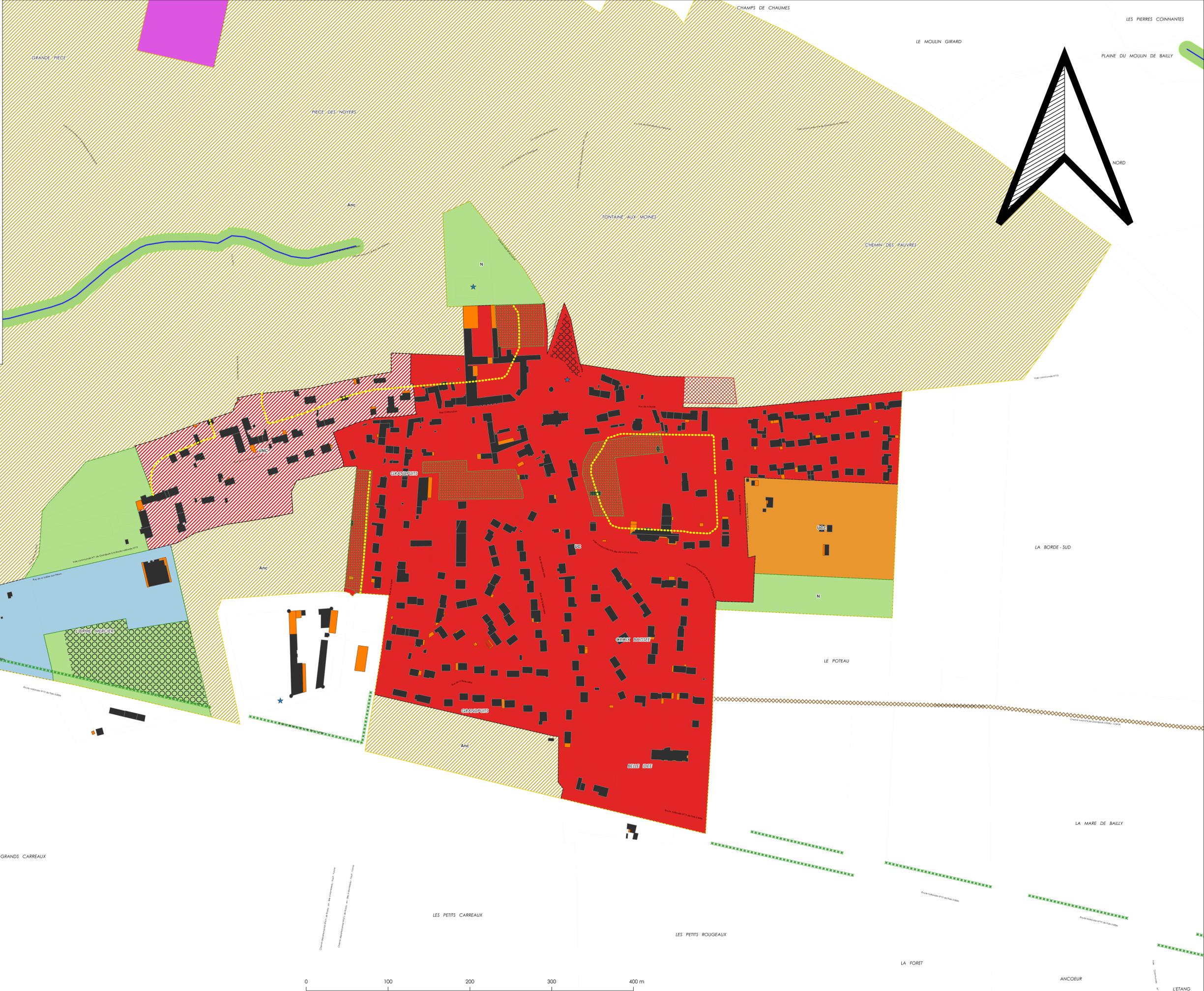
Département de Seine-et-Marne



Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4c : Plan de zonage Grandpuits 1/1500

CDHU	Prescription par DCM en date du
	Arrêté-projet par DCM en date du
	Mis à l'enquête publique par arrêté en date du
	Approuvé par DCM en date du



ZONES DU PLU

- UNC : zone urbaine soumise aux prescriptions du PPRt
- UC : zone urbaine de Grandpuits, Bailly et La Picardie
- UCc : Campings de Grandpuits et du Hameau de la Picardie
- UE : zone urbaine réservée aux équipements
- UY : zone industrielle située au nord-ouest du territoire communal
- A : zone agricole
- Anc : zone agricole protégée (inclus dans le périmètre du PPRt)
- N : zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Parcs et jardins
- Lisière de massifs boisés de plus de 100ha
- Emplacement réservé
- Tampon le long des cours d'eau
- Chemin à préserver
- Cours d'eau
- Alignements d'arbres à conserver
- Bande 30 mètres de recul
- Mare à préserver